

Publié le 30 juin 2013 à 05h00 | Mis à jour le 30 juin 2013 à 05h00

Les municipalités à la rescousse des églises



La bibliothèque de Saint-Jean-de-Dieu, au Bas-Saint-Laurent, est située à l'intérieur de l'église du même nom, dans un espace loué par la municipalité. Photo fournie par le Conseil du patrimoine religieux du Québec

[Marc Larouche](#)

Collaboration spéciale

Le Soleil
(Rivière-du-Loup) Les municipalités sont devenues des incontournables dans la recherche de solutions pour assurer un avenir aux églises. Telle est la conclusion d'une enquête menée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ), qui révèle que l'augmentation de la fermeture des églises place les municipalités sous pression.

«Depuis les années 70, les municipalités ont obtenu plus de pouvoirs en matière de gestion du patrimoine. Ainsi, plus de 150 églises sont maintenant reconnues comme bien patrimonial et profitent de soutien pour leur restauration.

«Or, la fermeture accélérée des églises est devenue un enjeu majeur qui bouscule la situation, et il est clair que les municipalités sont directement concernées», mentionne Denis Boucher, responsable de l'étude.

Vocations sociocommunautaires

Des 2751 lieux de cultes répertoriés au Québec, 312 ont été vendus, fermés ou transformés, dont 40 au cours de la dernière année. «C'est sans précédent, considérant la valeur, la dimension et l'emplacement de ces bâtisses, souvent au coeur des municipalités», lit-on. L'enquête démontre que des 57 municipalités qui ont acheté leur église depuis 10 ans, 35 ont moins de 5000 habitants. Preuve que le processus s'accroît, 21 de ces acquisitions ont eu lieu au cours des deux dernières années.

Si dans certains grands centres, comme pour l'église Saint-Eugène à Montréal, les offices municipaux d'habitation achètent les bâtisses pour les convertir en édifices à logements, en milieu rural, on tente de trouver des vocations sociocommunautaires en laissant une place au culte.

À Trois-Rivières, à la pratique du culte à l'église Saint-James, acquise par la municipalité en 2011, s'est greffé un centre d'art. Saint-Elzéar-de-Témiscouata compte 332 âmes et est propriétaire de son église depuis 2009; elle y aménagera les bureaux municipaux et divers organismes. Comme c'est le cas pour 36 des 57 églises vendues, la municipalité a payé 1 \$.

Idem à Petite-Rivière-Saint-François, qui désire se porter acquéreuse de l'église aussi pour 1 \$. La paroisse continuerait d'y tenir ses services religieux alors que la municipalité disposerait de locaux.

Plusieurs possibilités

L'achat des églises est au nombre des possibilités d'engagement des municipalités qu'a fait ressortir l'étude. La MRC des Maskoutains, en Montérégie, a choisi par exemple d'être facilitatrice, en établissant des priorités de conservation des églises dans son schéma d'aménagement. Des partenariats permettront de planifier les changements de vocation en respect du patrimoine religieux.

Lévis a choisi de devenir partenaire via une déclaration de principes de protection et de conservation du patrimoine selon laquelle l'utilisation des édifices patrimoniaux doit être considérée avant la construction d'un bâtiment neuf. Conséquemment, l'Orchestre symphonique de Lévis sera déménagé dans l'église Saint-David.

La municipalité peut aussi devenir locataire d'un espace, comme à Saint-Jean-de-Dieu, au Bas-Saint-Laurent, où l'espace occupé par la bibliothèque municipale dans l'église est loué par la municipalité. «La bibliothèque fait partie de l'église. Ça ne brise ni le décor, ni l'ambiance. C'est un exemple pour tout le Québec», affirme M. Boucher.

Cacouna réalisera bientôt le même exercice. «C'est intéressant puisque ça assure aux fabriques un revenu stable et c'est souvent la première étape vers un transfert à la communauté», conclut Denis Boucher. Au total, 40 églises municipales sont devenues des centres communautaires ou multifonctionnels. Cinq ont été transformées en bibliothèques et une en plateau sportif.